

Motion contre la DHG et la proposition de répartition des heures

CA du Lycée Roger Verlomme du 01/02/2024

Liste SNES-FSU et non-syndiqué.es

Alors que l'Académie de Paris propose pour tous les établissements parisiens des dotations horaires en baisse et que de nombreux postes seront fermés sur l'académie à la rentrée prochaine, les enseignants du lycée Roger Verlomme réunis en assemblée générale le 30 janvier 2024 sont très inquiets pour l'avenir de leur lycée.

En effet, les moyens alloués à notre lycée sont bien inférieurs à ce dont nous aurions besoin afin de poursuivre la politique pédagogique et éducative qui est la nôtre depuis des années et honorer le projet d'établissement du lycée qui a été renouvelé l'année scolaire précédente.

L'évaluation de l'établissement qui a eu lieu en 2021/2022 avait démontré que la politique pédagogique et éducative mise en place au lycée était positive pour le parcours de nos élèves et étudiants.

Les moyens dont nous disposerions pour la rentrée 2024 et la répartition proposée par la direction de l'établissement ne nous semblent pas correspondre à la politique impulsée par le projet d'établissement, élément clé quant à la réflexion qui doit être menée sur la répartition des heures allouées à l'établissement.

Les formations d'enseignement supérieur qui font partie de l'identité de notre lycée se retrouvent dépourvues de moyens alors même que l'évaluation de l'établissement avait fait ressortir « *une organisation et une pédagogie adaptée aux publics en formation mixte et en alternance qui contribue à la réussite des élèves* » en post bac. Nous regrettons que la direction n'ait pas davantage pris en compte le rapport d'évaluation externe de l'établissement afin de décider de la répartition des heures.

De plus, nous craignons pour la stabilité des personnels enseignants. En effet ces suppressions d'heures qui mettent en danger la qualité de la formation apportée à tous les apprenants que nous accueillons au lycée, mettent aussi en danger la stabilité des équipes invitant des collègues titulaires en poste depuis de nombreuses années et attachés à leur établissement à demander leur mutation ou empêchant des collègues contractuels en poste depuis plusieurs années au lycée d'y rester. Nous rappellerons encore une fois que cette stabilité avait été saluée lors de l'évaluation externe de l'établissement.

Cette suppression de moyens est dans la continuité de ce qui a été amorcé l'an dernier avec la suppression de la présence d'un médecin scolaire sur l'établissement et le refus de nommer une infirmière scolaire à temps plein alors même que le lycée Verlomme accueille un public fragile. Ce manque de soutien pour la branche médico-sociale du lycée met à mal le climat scolaire du lycée et met – de fait- en danger la sécurité physique et psychologique des membres de la communauté éducative et des apprenants.

Ainsi les personnels de Lycée Roger Verlomme se questionnent sur la volonté de l'académie de maintenir une qualité d'enseignement et de parcours pour les apprenants. Nous nous questionnons aussi sur sa volonté d'accompagner ses personnels dans la poursuite de politiques fortes engagées au Lycée Roger Verlomme depuis de nombreuses années et qui avaient été saluées par M.Barle, IA-DASEN, lors de notre audience au Rectorat au mois d'octobre.

Nous exigeons davantage de moyens de la part de l'académie et un véritable travail d'équipe avec la direction du lycée afin que nous puissions poursuivre cette politique forte et volontariste au service de la réussite de toutes et tous, d'un climat scolaire serein et de conditions de travail dignes pour les apprenants comme pour les personnels.